

SARL 3D AUDIT

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES HAUTS-DE-FRANCE

10, avenue de la Créativité – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Téléphone : 03 20 05 05 82 – Télécopie : 03 20 05 47 03 – E-mail : contact@cogefi-hofa.fr

Franck DECOTENIE
Philippe DUPONT

COMMISSAIRES AUX COMPTES
RECEPTION SUR RENDEZ-VOUS

**Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes désigné pour la transformation de
la société à responsabilité limitée C.N.H. COMPTA CONSEIL,
en société par actions simplifiée**

SARL 3D AUDIT

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES HAUTS-DE-FRANCE

10, avenue de la Créativité – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Téléphone : 03 20 05 05 82 – Télécopie : 03 20 05 47 03 – E-mail : contact@cogefi-hofa.fr

Franck DECOTENIE
Philippe DUPONT

COMMISSAIRES AUX COMPTES
RECEPTION SUR RENDEZ-VOUS

SARL C.N.H. COMPTA CONSEIL
2 RUE CHRISTOPHE COLOMB
59480 LA BASSEE

Aux associés,

En notre qualité d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 04 décembre 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'a pas été stipulé d'avantages particuliers dans les projets qui nous ont été soumis.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 20 décembre 2024



Franck DECOTENIE
*Commissaire aux comptes et à la
transformation*